

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 15 octobre 2018

36 Cession au profit de M. et Mme YUKSEL d'un bien sis 14 rue Boursier

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : M. MONTES	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

La Ville est propriétaire d'un bien à usage d'habitation, vide de toute occupation et location, sis 14 rue Boursier à Creil. Ce bien est cadastré section AR n°274 pour une contenance totale de 772 m² conformément au plan ci-joint.

Depuis le départ du locataire en 2015, ce bien n'ayant plus vocation à rester dans le patrimoine de la commune a été mis en vente par les services de la Ville. Les visites de ce bien réalisées en vue de sa commercialisation ont aboutis sur peu d'offres dont les plus intéressantes ont finalement été abandonnées.

En date du 18 septembre 2018, le service du Domaine a fait connaître son avis sur la valeur vénale de ce bien qu'il a fixé à 165 000,00 €.

Dans les dernières offres réceptionnées récemment, l'offre la plus intéressante à ce jour apparaît être celle de M. et Mme YUKSEL qui, par courriers en date des 20 avril 2018 et 15 juin 2018, proposent l'acquisition de ce bien, pour le réhabiliter en vue de leur habitation personnelle, au prix de 130 000,00 € justifié par l'importance des travaux qu'ils envisagent de réaliser.

maintenant !

Le mauvais état général du bien qui s'est dégradé depuis sa libération par le locataire et qui nécessite d'importants travaux de réhabilitation et de mise en sécurité pour notamment traiter les problèmes structurels liés à un probable glissement de terrain ne facilite pas sa commercialisation et explique le peu d'offres réceptionnées et leur faible montant.

Or, il apparaît important aujourd'hui de céder ce bien dans les meilleurs délais pour éviter qu'il continue à se dégrader et l'offre des époux YUKSEL semble acceptable au vu notamment des coûteux travaux qu'ils envisagent réaliser pour la réhabilitation de ce bien.

Aussi, il vous est proposé :

- d'accepter la cession par la Ville du bien à usage d'habitation sis 14 rue Boursier à Creil, cadastré section AR n°274 pour une contenance totale de 772 m², au prix de 130 000 € au profit de M. et Mme YUKSEL ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis du service du Domaine réceptionné le 18 septembre 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 17 Contre : 20 Abstention : 1

■ La majorité des voix n'ayant pas été obtenue :
Article unique : la présente délibération est rejetée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 OCT. 2018

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 18.10.18.
et publication ou notification le 18.10.18....
affiché le 16.10.18.....
CREIL, le 18.10.2018.....


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 16/10/2018 **SLOW**
ID : 060-216001743-20181015-DLRG181015036-DE

[Faint, illegible text and a signature are visible in the lower right quadrant of the page.]